



Location salle de Mariage du Château de Matel

AVANT LE MARIAGE :

Nous vous offrons la possibilité de décorer la salle dès le vendredi après-midi de **14h00 à 20h00 maxi**.

Si vous désirez commencer votre décoration dès le matin, vous avez la possibilité de réserver la salle tout le vendredi avec supplément. Dans ce cas vous y avez accès de 9h00 à 20h00.

Pour permettre l'entretien des extérieurs et pour éviter les dégradations dues aux intempéries, **aucune décoration extérieure** ne pourra être réalisée avant le samedi matin. La location **se termine le dimanche à 18h00**.

Rappel :

- **Les chaises que nous fournissons dans la salle de réception ne sont pas des chaises d'extérieurs.**
Si vous désirez avoir des chaises supplémentaires que celles situées à l'extérieur pour votre apéritif ou pour votre repas du dimanche midi pensez à les louer soit auprès de nous (24 maxi) soit auprès d'un loueur (par exemple IZILOC Tél : 04 77 71 64 25)
- Les lancers de lanternes, feux d'artifices non déclarés en préfecture ainsi que **les pétards** sont strictement interdits
- Si le nombre d'enfants de moins de 14 ans est supérieur à 8, pensez à embaucher une personne pour **encadrer les enfants** tout au long de la soirée. Nous pouvons vous trouver des baby-sitters.
- Il est **interdit d'installer des ballons**, des pancartes, des affiches, des drapeaux et plus généralement toutes sortes de décorations dans **l'allée du château de Matel**
- Les jeux de **ballons** (foot, rugby) et plus généralement les activités pouvant entraîner des bris de glace, doivent se pratiquer **dans le parc situé** devant le château
- Si vous utilisez des bougies, pensez à **protéger les supports** par une soucoupe, une serviette...
- Il est formellement interdit de réaliser de la cuisine ou plus généralement de réaliser de la cuisson dans la salle ou l'Espace traiteur.

AVANT VOTRE DEPART

Dans la salle de mariage :

- Passer un rapide coup de balais
- Empiler les chaises par 10 (les mettre contre le mur)
- Plier les tables (les mettre contre le mur)
- Enlever toutes vos décorations et fixations

Espace traiteur

- Nettoyer l'espace traiteur et ranger les extérieurs
Le forfait **nettoyage** ne comprenant pas **l'espace Traiteur**. Aussi, il devra être dans le même état que lors de la prise des lieux. Informez-en votre traiteur ou votre société d'organisation.

Salle petit-déjeuner

- Nous vous offrons le petit-déjeuner ainsi que la salle aussi nous vous demandons de bien vouloir nous rendre les lieux aussi propres que vous les avez trouvés. Aussi pensez à débarrasser, essuyer la table et nettoyer la salle ainsi la cuisine. Mettre tous les bols, verres, couverts dans le lave-vaisselle.

Les extérieurs

- Enlever toutes vos décorations, accessoires et fixations (cire de bougies, **pétales, confettis**, lanterne, punaises, agrafes...). Si les extérieurs nécessitent une intervention, celle-ci sera facturée forfaitairement 150€.
- Ramasser les verres, bouteilles, objets au sol qui n'étaient pas là lors de la prise des lieux
- Pensez à faire un tour du parc en particulier lors d'un lancer de lanterne ou d'un feu d'artifice.
- Remettre des tables, le salon et chaises déplacées à leur place.

Poubelles

Pour inciter au recyclage et limiter les déchets, la communauté de commune de Roanne restreint le volume des poubelles et le ramassage des ordures. Nous sommes donc dans l'incapacité de gérer les déchets des mariages. Aussi nous vous demandons :

- de jeter vos cartons/verre/plastique dans les containers mis à votre disposition à moins de 500 mètres du Château de Matel (en face du Lidl)

Les autres déchets devront être évacués par vos soins